

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

---

Procès- verbal de la séance du  
01.03.2019 à 19h00

---

**SOUS LA PRESIDENCE**  
**de M. Jean-Luc BALL**

Convocation adressée le 26/02/2019

**Nombre de conseillers élus : 23    Conseillers présents : 20    Votes : 23**

**Membres titulaires présents et votants :**

Jean-Luc BALL – Frédéric HEYD - Gilbert SCHMITT - Mylène HECK - Aline ITZEL - Betty HOLTZMANN - Geoffrey KRAEMER - Christophe EBELE - Chantal FITTERER - Sascha SAINT-AUBIN - Estelle DECKERT - Richard PETRAZOLLER - Véronique NOWAK - Robert SCHMITT - Christian ALBRECHT - Aurélie LEIBEL – Anne-Caroline THIBAUT – Damien WOLFF – Olivier KLOTZ – Corinne MEDAUER

**Membres excusés :**

Mme Marie-Louise FLEITH donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER  
Mme Rachel WALLEZ donne procuration à Mme Mylène HECK  
M. Gaël BEICK donne procuration à Mme Chantal FITTERER

**Membre absent non excusé :**

---

## ORDRE DU JOUR

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 25 janvier 2019 ;
3. Maîtrise d'œuvre projet transfrontalier – Promenade du Rhin ;
4. Retrait de l'acte concernant la vente des terrains de l'ancienne Maison de retraite de Seltz ;
5. Subvention U.N.C ;
6. Subvention Association du Foyer Sainte Adélaïde ;
7. Subvention Harmonie Sainte Cécile de Munchhausen ;
8. Subvention Cercle St Etienne de Seltz ;
9. Fonds de concours ;
10. Demande de prolongation de détachement ;
11. Cotisation 2019 au Groupement d'Action Sociale 67 ;
12. Modification partielle des tarifs 2019 pour les campings ;
13. Paiement des factures d'investissement ;
14. Modification de la convention Phil 'Conduite.

## **Délib. N° 2019-019**

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Aline ITZEL.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2019-020**

### **2) Approbation du Procès-Verbal du 25 janvier 2019**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

***Adopté à l'unanimité***

Arrivée de Monsieur Goeffrey KRAEMER à 19h13

Arrivée de Madame Véronique NOWAK à 19h19

Arrivée de Madame Anne-Caroline THIBAULT à 19h21

## **Délib. N° 2019-021**

### **3) Maîtrise d'œuvre projet transfrontalier – Promenade du Rhin**

La Ville de Rastatt/Plittersdorf a proposé à la Ville de Seltz de constituer un partenariat pour réaménager les berges des deux côtés du Rhin. Il s'agirait d'aménagement pour améliorer la qualité des espaces publics tout en respectant les zones naturelles protégées. Plusieurs actions sont envisagées telles que la réalisation d'escalier vers le Rhin ou encore la construction d'une tour. La Ville de Rastatt et la Ville de Seltz veulent assurer conjointement la gestion d'un tel projet. Le nouvel aménagement de la promenade du Rhin à Seltz et

Plittersdorf pourrait être subventionné par le programme de l'Union Européenne : INTERREG.

En effet, l'organisation des lieux de loisirs en synergie avec la protection de la nature, des sols et de l'eau s'inscrit dans les objectifs du programme : "Améliorer la qualité des services écosystémiques dans le Rhin supérieur". Les mesures ayant un impact transfrontalier sont éligibles, le taux de financement serait alors de 50%. Le montant maximal des coûts éligibles est de 2 millions d'euros (pour un projet de 4 millions). D'autres subventions nationales peuvent s'ajouter. Le reste des investissements sera réparti entre les partenaires financiers ; pour ce faire, les Villes de Rastatt et de Seltz sont en discussion avec les institutions suivantes : Regierungspräsidium Karlsruhe (D), Région Grand Est (F), Département Bas-Rhin (F), Landratsamt Rastatt (D). En outre, d'autres partenaires associés (non financiers) ont également été contactés : Voies navigables de France, BIMA, SCENIC, Institut pour l'écologie du paysage et la conservation de la nature (ILN), Institut de géographie et géoécologie, Stiftung Umwelt Rastatter, NaturFreunde Rastatt...

Le dossier doit être soumis au Fonds européen de développement régional (FEDER) en Juillet 2019 avec un pré-projet en Avril 2019. Pour cela, un concept simple sera réalisé par le bureau d'architecture paysagère SNOW (Karlsruhe). Le coût est d'environ 20 000 €. Ces coûts sont pris en charge par la Ville de Seltz à hauteur de **15% des frais** et par la Ville de Rastatt à hauteur de 85 %.

Une approbation ou un engagement final par la commission européenne est attendu pour décembre 2019. Une période de trois ans (Janvier 2020 – Décembre 2022) sera alors nécessaire à la planification détaillée et à la réalisation des aménagements.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à hauteur de 15 % des frais engagés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

## Délib. N° 2019-022

### 4) Résolution de l'acte concernant la vente des terrains de l'ancienne Maison de retraite de Seltz

- **Ouï** les explications de Monsieur le Maire ;
- **Considérant** l'ordonnance de conférence présidentielle du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 11 février 2019 ;

#### Commune de Schaffhouse Près Seltz

Lieu-dit	Section	N°	Surface
HINTER DEM BUCHWALD	6	0018	34a 94ca
HINTER DEM BUCHWALD	6	132	19a 67ca
MITTLERE MUEHLHARD	7	105	18a 51ca
KESSEL	10	135	17a 02ca
MULD BEIM REIFENLOCH	12	14	23a 37ca
MULD BEIM REIFENLOCH	13	152	13a 56ca
MUEHLHARD DREISPITZ	7	87	16a 82ca
MITTLERE MUEHLHARD	7	256	6a 63ca
MITTLERE MUEHLHARD	7	257	13a 85ca
MITTLERE STRUETHARD	8	95	15a 11ca
MUEHLHARD BEIM EBERBAECHEL	9	53	17a 73ca
MULD BEIM REIFENLOCH	12	27	20a 74ca
MULD BEIM REIFENLOCH	12	33	2ha 34a 29ca
SCHAEFERFELD	14	53	30a 98ca
<b>TOTAL</b>			<b>4ha 83a 22ca</b>

#### Commune de Seltz

Lieu-dit	Section	N°	Surface
WOERT AUF DEM KOEPFEL	23	216	31a 60ca
WOERT AUF DEM KOEPFEL	23	217	24a 00ca
WOERT	23	227	2a 23ca
WOERT	23	228	18a 52ca
WOERT	23	229	1a 1ca
WOERT	23	230	16a 08ca
GREUIL	26	47	44a 40ca
MITTELKOEPFEL	31	10	38a 74ca
BANNWART	32	203	14a 54ca
BANNWART	32	204	1a 20ca

BANNWART	32	221	7a 99ca
BANNWART	32	222	11a 75ca
BANNWART	32	304	1a 86ca
BANNWART	32	305	24a 98ca
DIE GRUENE	33	39	12a 03ca
DIE GRUENE	33	134	41ca
DIE GRUENE	33	135	22a 45ca
BETTELFALL	34	19	2ha 80a 00ca
HERRENWIESE	34	64	12a 21ca
HERRENWIESE	34	64	4a 48ca
GAENSAECKER	48	126	1ha 03a 25ca
FRANKENHEIM BEI DER ROSSTE	50	81	28a 68ca
FRANKENHEIM BEI DER ROOSTE	50	81	9a 56ca
BANNWART	32	108	14a 85ca
<b>TOTAL</b>			<b>7ha 12a 88ca</b>

- **Considérant** qu'il y a lieu de régulariser un acte de résolution de la vente des parcelles ci-dessus ainsi que l'ensemble des actes subséquents et notamment celui du 21 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la résolution amiable de la vente des biens ci-dessus ;
- **Lui** donne tous pouvoirs à cet effet afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2019-023**

**5) Subvention U.N.C**

- **Considérant** le courrier du 12 décembre 2018, l'U.N.C section de Seltz sollicite la commune pour le versement d'une subvention.
- **Oui** les explications de Monsieur l'Adjoint en charge des Associations.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 535 € à l'U.N.C section de Seltz ;
- **Demande** que les crédits soient prévus au budget 2019 de la Ville ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité***

**Délib. N° 2019-024**

**6) Subvention Association du Foyer Sainte Adélaïde**

Suite au courrier du 17 janvier 2019 de l'Association du Foyer Sainte Adélaïde, et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 septembre 2015, la commune de Seltz prendra en charge les factures acquittées et liées à la sécurité du bâtiment.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 2.346 € à l'Association du Foyer Sainte Adélaïde ;
- **Demande** que les crédits soient prévus au budget 2019 de la Ville ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2019-025**

### **7) Subvention Harmonie Sainte Cécile de Munchhausen**

Suite au courrier du 9 février 2019 et à la participation de l'Harmonie Sainte Cécile de Munchhausen aux différentes manifestations officielles, il y a lieu de leur verser une subvention d'un montant de 600 € pour l'année 2018.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 600 € à l'Harmonie Sainte Cécile de Munchhausen ;
- **Demande** que les crédits soient prévus au budget 2019 de la Ville ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

#### ***Adopté à l'unanimité***

## **Délib. N° 2019-026**

### **8) Subvention Cercle St Etienne de Seltz**

Dans le cadre de la participation du Cercle St Etienne aux différentes commémorations officielles, il y a lieu de leur verser une subvention d'un montant de 535 € pour l'année 2018.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** le Maire à verser une subvention d'un montant de 535 € à l'association Cercle St Etienne de Seltz ;
- **Demande** que les crédits soient prévus au budget 2019 de la Ville ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

#### ***Adopté à l'unanimité***



## **Délib. N° 2019-027**

### **9) Fonds de concours**

Suite à la réalisation d'un ossuaire par les Ets DIETRICH en 2017, et conformément à la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la commune de Seltz souhaite demander un fonds de concours pour la mise en place de cet ossuaire.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour un montant de 1040.77 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

#### **Adopté à l'unanimité**

## **Délib. N° 2019-028**

### **10) Demande prolongation de mise à disposition**

- **Vu** la délibération du 26 janvier 2018 concernant la mise à disposition du personnel ;
- **Vu** le courrier de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn en date du 22 janvier 2019 ;
- **Vu** la demande de l'agent ;
- **Vu** la demande effectuée auprès de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 février 2019.

Oùï les explications de Monsieur le Maire qui rappelle que la mise à disposition de Madame Tania MALET prend fin le 14 mars 2019, la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn, par courrier du 22 janvier 2019, sollicite la prolongation du détachement de notre agent pour une durée supplémentaire de 6 mois.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes de Sauer Pechelbronn pour prolonger la mise à disposition de Madame Tania MALET de 6 mois, soit jusqu'au 14 septembre 2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2019-029**

**11) Cotisation 2019 au Groupement d'Action Sociale 67**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Social ainsi qu'à la Garantie Obsèques pour son personnel en activité.

<b>Garantie Obsèques</b>	<b>26</b>	<b>39 €</b>	<b>1.014 €</b>
<b>Cotisation CNAS</b>	<b>26</b>	<b>215 €</b>	<b>5.590 €</b>
<b>Total</b>			<b>6.604 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Décide** de verser au Comité National et au Groupement d'Action Social du Bas-Rhin la cotisation d'un montant de 6.604 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

## Délib. N° 2019-030

### **12) Modification partielle des tarifs 2019 pour les campings**

- **Oui** les explications de Monsieur Gilbert SCHMITT, Adjoint au Maire ;
- **Considérant** la délibération N° 2018-138 fixant les tarifs au camping les Peupliers ;
- **Considérant** la délibération N° 2018-139 fixant les tarifs au camping Salmengrund ;

A ce jour, une avance sur charge d'un montant de 100 € est demandée pour chacun des deux campings. Cette avance entraîne des retards dans l'émission des titres de recettes en fin d'année.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** à passer les avances sur charge d'un montant de 100 € à 50 €. Les autres dispositions tarifaires restant inchangées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

#### ***Adopté à l'unanimité***

## Délib. N° 2019-031

### **13) Paiement des factures d'investissement**

A ce jour, le vote du budget n'étant pas encore intervenu, il y a lieu de payer des factures sur le chapitre 20 du Budget Principal de la commune ainsi que des budgets annexes.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** le paiement de la facture sur le chapitre 20 des Dernières Nouvelles d'Alsace concernant l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 174.72 € ;

- **Autorise** le paiement sur le chapitre 20 de la facture 3D Ouest d'un montant de 480 € sur le budget Camping les Peupliers (création d'une passerelle comptable) ;
- **Autorise** le paiement sur le chapitre 20 de la facture 3D Ouest d'un montant de 480 € sur le budget Camping Salmengrund (création d'une passerelle comptable) ;
- **De** prévoir les crédits nécessaires aux différents Budgets Primitifs de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

**Délib. N° 2019-032**

#### **14) Modification de la convention Phil 'Conduite**

- **Ouï** les explications de Monsieur le Maire ;
- **Considérant** les travaux de remise en état de la chaussée.

La commune va prendre en charge la remise en état de la chaussée, en contrepartie, l'enseigne Phil'Conduite versera 8.000 € à la commune de Seltz et se verra augmenter son loyer pour le fixer à 200 € mensuellement.

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention en augmentant le montant du loyer pour le passer à 200 € mensuellement à compter de la fin des travaux ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes à hauteur de 8.000 € à l'enseigne Phil'Conduite ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

**Adopté à l'unanimité**

## **Pour information :**

### **Monsieur Jean-Luc BALL**

A ce jour, le restaurant « A l'Agneau » à Seltz livre les repas à la cantine scolaire. Au vu des contraintes de mise aux normes, le gérant du restaurant a décidé de mettre fin au contrat à la cantine scolaire de Seltz. Le coût pour assurer la poursuite de l'activité de traiteur avec la commune s'élèverait à plus de 100.000 €.

### **Monsieur Frédéric HEYD**

Les travaux avancent bien au niveau du rond-point. Le syndicat des eaux a fait poser une nouvelle conduite. Les déviations mises en place à ce jour fonctionnent bien.

### **Madame Mylène HECK**

- La prochaine réunion de la commission culture et communication est prévue le 26 mars 2019 ;
- Le prochain bulletin communal sera distribué avant les fêtes de Pâques ;
- La chasse aux œufs aura lieu le 13 avril 2019 ;
- Pour le fleurissement, la commission fera le tour de la commune le 17 mars avec le responsable du fleurissement ;
- Le projet d'aménagement des 2 ronds-points avance bien.

### **Monsieur Richard PATRAZOLLER**

- La commission des finances est prévue le 18 mars 2019, elle est ouverte à tout le monde ;
- Le vote du budget est prévu le 29 mars 2019 ;
- La maison des aînés va se faire à l'arrière de l'ancien ATAC, il y aura une salle commune et une cuisine. Il est prévu 12 à 14 logements. Le projet est porté par OPUS 67 ;

- Concernant le nouveau lotissement, nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'O.N.F pour continuer les études ;
- Concernant le terrain BISCH, la commune est toujours en cours de négociation. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour l'amiante afin de finaliser cette affaire.

### **Monsieur Gilbert SCHMITT**

- Dates à retenir :
  - \* le 15 mars 2019 : soirée sportifs méritants ;
  - \* le 22 mars 2019 : soirée campings.

### **Questions des conseillers :**

- Madame Chantal FITTERER interroge Monsieur le Maire sur le dispositif de recueil des cartes d'identités et passeports. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente du feu vert de la Sous-Préfecture ;
- Madame Corinne Médauer signale à Monsieur le Maire la problématique du stationnement dans la rue Neuve. La commune cherche une solution, un courrier sera envoyé à l'ensemble des riverains de la rue.
- Madame Aline ITZEL signale à Monsieur le Maire la problématique de l'école primaire et notamment les problèmes récurrents de circulation. La commune envisage l'embauche d'un policier municipal qui sera en charge de cette problématique ;
- Le prochain don du sang aura lieu le 11 mars 2019 ;
- En ce qui concerne l'incendie au camping les Peupliers, l'enquête est toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h08.